

ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

DES 10 & 24 AVRIL 2022

EMPLACEMENTS DES PANNEAUX ELECTORAUX

22 Emplacements Obligatoires

- 01/GROUPE SCOLAIRE VELPEAU - rue Jeanne d'Arc **pieux**
- 02/MAISON DES ANS TONIQUES – 21 Villa Domas
- 03/GROUPE SCOLAIRE ANDRE PASQUIER – rue d'Artois
- 04/GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE - 12 rue Pierre Kohlmann
- 05/MATERNELLE JEAN MOULIN - 9 rue Jean Moulin
- 06/GROUPE SCOLAIRE FERDINAND BUISSON - 1, rue Augusta (sur les grilles du groupe scolaire)
- 07/GARE METRO ANTONY - Place Auguste Mounié –
- 08/CENTRE AERE PARC HELLER - 6 rue Prosper Legouté
- 09/GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY - avenue Armand Guillebaud
- 10/ESPACE VASARELY – Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord
- 11/ECOLE PRIMAIRE BLANGUERNON -rue des Grouettes
- 12/ECOLE MATERNELLE ANDRE CHENIER - **pieux**
- 13/GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT angle rue Prosper Legouté+ maternelle PAUL BERT avenue Jean Monnet
- 14/GROUPE SCOLAIRE PAJEAUD - entre Maternelle et Primaire
- 15/ECOLE VAL DE BIEVRE - rue Adolphe Pajaud
- 16/GROUPE SCOLAIRE NOYER DORE - Bld des Pyrénées (sur grille d'entrée)
- 17/GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE - rue Anatole France (sur grille d'entrée à droite)
- 18/GROUPE SCOLAIRE LES RABATS - 173, rue des Rabats
- 19/ANDRE MALRAUX - rue Léon Jouhaux **pieux**
- 20/CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD – 140 ave. de la Division Leclerc
- 21/HOTEL DE VILLE D'ANTONY – Parking aérien rue des champs
- 22/GROUPE SCOLAIRE DUNOYER DE SEGONZAC & GYMNASSE DESCARTES – rue Pierre Gilles de Gennes (entre le 2 et le 22)

5 Emplacements Supplémentaires

- 01/GARE CROIX DE BERNY - grille du métro (gauche)
- 02/GARE PARC DE SCEAUX - grille de droite
- 03/FONTAINE MICHALON -
- 04/MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD
- 05/VOIE NOUVELLE (rue le long de la Halle du Marché)

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE D’ASNIERES SUR SEINE

Emplacements OBLIGATOIRES

(réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)

N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	MAIRIE - contre les grilles du parc
02	7 et 36	Ecole Élémentaire MAURICEAU - rue Edmé Périer
03	3, 9 et 12	Ecole Élémentaire H.G FONTAINE - entre le 2bis et 4 rue Fontaine
04	2 et 39	CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL - 16 place de l’Hôtel de Ville
05	13 et 14	Ecole Élémentaire AULAGNIER - 87 rue Pierre Boudou
06	8 et 10	Ecole Élémentaire VOLTAIRE - 60 rue de la Comète
07	11	Ecole Saint Exupéry - 29 rue de Prony
08	19 et 20	Ecole Élémentaire Simone VEIL - 14 rue Magenta
09	21, 22 et 23	Ecole Élémentaire MICHELET "B" 185 avenue d’Argenteuil
10	24 et 25	Ecole Élémentaire JULES FERRY - 3 rue Jules Ferry
11	26 et 27	Ecole Élémentaire JULES FERRY - 5 rue Jules Ferry
12	31 et 30	Ecole Élémentaire H. POINCARE "A" et « B » - 23 - 25 rue Henri Poincaré
13	28 et 29	Centre ROBERT LAVERGNE - 11 rue Robert Lavergne
14	32 et 42	Ecole Élémentaire DESCARTES "B" et DESCARTES "A" - 2 rue des Mourinoux
15	33	Ecole Maternelle Ménil - 203 rue du Ménil
16	34	Ecole maternelle LE PARC - 111 bis boulevard Voltaire
17	35	Ecole Maternelle FONTAINE - 4 bis rue H.G Fontaine
18	37	Ecole Maternelle BOKANOWSKI – 20 rue Georges Guynemer
19	38	Ecole Maternelle Pierre BOUDOU – 16 rue Pierre Boudou
20	41	Ecole Maternelle MICHELET - 155 avenue d’Argenteuil
21	43	Ecole Élémentaire Elisabeth BADINTER – 9 rue Sarah Bernhardt
22	6	Ecole Maternelle REJANE - 4-6 rue de Nanterre
23	15	Ecole Élémentaire FLACHAT - 48 rue Chanzy
24	40	Ecole Élémentaire FLACHAT - 1 rue Henri Martin
25	17	Ecole Maternelle FLACHAT - 32 rue Parmentier
26	16	CENTRE ADMINISTRATIF ET SOCIAL Annexe – 21/23 rue de Belfort (contre les grilles du parc)
27	4	Ecole Maternelle NORMANDIE - 12 rue de Normandie
28	5 et 44	Ecole Maternelle NORMANDIE - 6 rue de Normandie
29	18	Ecole Élémentaire Jean d’ORMESSON - 2 rue Chanzy

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
1		
2		
3		NÉANT
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

ARRÊTÉ DU MAIRE N° ARR_2022_5

Population

Objet : Désignation des emplacements réservés à l'apposition des affiches en vue de l'élection présidentielle en date des dimanche 10 et 24 avril 2022.

Le Maire de Bagneux,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-28 ;

Vu les articles L. 51 et R. 28 du Code électoral ;

Considérant que, pendant la durée de la période électorale, des emplacements spéciaux sont réservés par l'autorité municipale pour l'apposition des affiches électorales en application de l'article L. 51 du Code électoral susvisé ;

Considérant qu'à l'occasion du scrutin électoral prévu les dimanches 20 et 27 juin 2021, en vue de l'élection présidentielle, la Commune peut désigner 17 emplacements à cet effet ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : les emplacements réservés à l'affichage électoral à l'occasion du scrutin afférent à l'élection présidentielle, prévue les dimanches 10 et 24 avril 2022, sont désignés de la manière suivante :

A- 11 emplacements situés à côté des bureaux de vote

1. mairie, sise 1, rue de la Mairie (bureaux de vote n° 1 et 22) ;
2. école Paul-Langevin, sise 5, rue Louis-Charles-Boileau (bureaux de vote n° 4-5) ;
3. groupe scolaire Henri-Wallon, sis 72, avenue Jean-Marín-Naudin (bureaux de vote n° 7-10-11) ;
4. groupe scolaire Joliot-Curie, sis 59, rue de Verdun (bureaux de vote n° 6-8-9-12-13) ;
5. groupe scolaire Albert-Petit, sis 17, rue Pablo-Neruda (bureau de vote n° 3) ;
6. collège Henri-Barbusse, sis 69 ter, avenue Albert-Petit (bureau de vote n° 16) ;
7. école Niki-de-Saint-Phalle, sise rue de Verdun (bureaux de vote n° 14) ;
8. groupe scolaire Paul-Vaillant-Couturier, sis 26, avenue Paul-Vaillant-Couturier (bureaux de vote n° 17-18) ;
9. groupe scolaire Paul-Éluard, sis 1, mail des Tertres, devant le gymnase (bureaux de vote n° 19-20) ;
10. groupe scolaire Marcel-Cachin, sis 4, mail des Cuverons (bureau de vote n° 21) ;
11. groupe scolaire Maurice-Thorez sis 41, avenue Albert-Petit (bureau de vote n° 2) ;

B- 6 emplacements supplémentaires

1. avenue Henri-Ravera face à la villa Auboin ;
2. à l'angle de l'avenue Aristide-Briand et de la rue des Blains (RER) ;
3. place de la Fontaine-Gueffier ;
4. rue du Docteur Schweitzer ;
5. à l'angle de l'avenue Louis-Pasteur et de la rue de Verdun ;
6. avenue Henri-Barbusse.

Article 2 : une part égale de chacun des emplacements ci-dessus désignés sera attribuée à chaque candidat à cette élection.

Article 3 : tout affichage relatif à l'élection précitée même par affichage timbré est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats.

Article 4 : les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

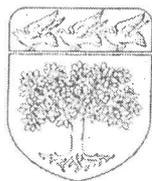
Article 5 : le présent arrêté sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine, affiché sur les panneaux de l'hôtel de ville et publié au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Bagneux, le 10 février 2022



Le Maire,

Marie-Hélène Amiable
Marie-Hélène AMIABLE



ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES 2022

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS À L’AFFICHAGE ELECTORALE

EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES

- 1) 7, rue Félix Braquet (Centre Charlemagne)
- 2) 3, rue Félix Braquet
- 3) 62, rue Paul-Déroulède
- 4) 23, rue Charles-Duflos
- 5) Esplanade Dolto (près de l'école F. Dolto, 104, rue Henry Litolff)
- 6) 67, rue Charles Chefson
- 7) 89, rue Adolphe Guyot
- 8) 136, rue de l'Abbé Glatz
- 9) 29, rue Gramme
- 10) Esplanade de l'école La Cigogne (11, rue du Moulin Bailly)
- 11) Esplanade Vigny (2, allée Marc Birkigt)
- 12) 110, rue Pierre Joigneaux
- 13) Allée de la Croix du Sud

EMPLACEMENTS COMPLÉMENTAIRES NON OBLIGATOIRES

- 14) 7, avenue Chevreul
- 15) 70, rue Charles-Duflos
- 16) rue du Général Leclerc (entre la Grande Gare SNCF et la Petite Gare)

LISTE DES EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Scrutins 2022

Emplacements réservés à l'affichage électoral

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l'affichage électoral à proximité des bureaux de vote)

01	Bureaux	01 18 19 40 41	26 avenue André Morizet (Hôtel de ville)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
02	Bureau	03	26 rue de la Belle Feuille (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
03	Bureaux	02 04 05	2 rue Maître Jacques (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
04	Bureaux	06 07 16 17	92 rue Denfert Rochereau (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
05	Bureaux	08 09 10 11	52 rue Escudier (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
06	Bureaux	12 13 38 39	24 rue Fessart (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
07	Bureaux	14 15	40 rue Denfert Rochereau (Gymnase)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
08	Bureau	20 21 22 23 69	9 rue Paul Bert (Gymnase)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2
09	Bureau	24	210 rue Galliéni (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
10	Bureaux	25 26 27 28 29	34 bis/36 rue de Sèvres (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2
11	Bureaux	30 32 33	29 et 29 bis rue de Silly (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
12	Bureau	31	109 rue d'Aguesseau (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
13	Bureau	34	7 rue de Montmorency (Maison Waleska)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
14	Bureaux	35 37	31 rue Saint Denis (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
15	Bureau	36	48 rue des Abondances (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
16	Bureaux	42 43	11 rue de Clamart (Gymnase)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
17	Bureau	44	64 rue de la Saussière	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
18	Bureaux	45 46 47 48	85/87 rue Thiers (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2
19	Bureau	49	12/14 rue du Dôme (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
20	Bureaux	50 51	16 rue des Peupliers (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
21	Bureaux	52 53 54	85/87 rue du Point du Jour (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
22	Bureaux	55 56	30 rue de Seine	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
23	Bureaux	57 58	16 avenue Pierre Grenier (Ecole)	10ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
24	Bureaux	64 65	28-30 rue Yves Kermen (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
25	Bureau	62 63	1384 rue du Vieux de Pont de Sèvres (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
26	Bureaux	60 61	140 rue Castéja place haute (salle polyvalente)	10ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
27	Bureaux	59 66	12/14 Traverse Jules Guesde (Ecole)	10ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
28	Bureaux	67 68 70	20-24 rue Robert Doisneau (Ecole)	10ème	Canton Boulogne-Billancourt 2

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)

01	Square Rhin et Danube	Angle avenue André Morizet et rue de Sèvres	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
02	Square des Frères Farman	71 rue de Silly	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
03	Trottoir	Angle rue de Bellevue et avenue du Maréchal Juin	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2
04	Parc des Glacières	rue de Meudon	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
05	Marché Billancourt	square Henri Barbusse	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
06	Avenue Pierre Lefaucheur	à l'entrée de l'avenue côté cours de l'île Seguin	10ème	Canton Boulogne-Billancourt 2
07	Trottoir	entre le 49 et le 51 route de la Reine	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
08	Place	Grand place, le long de la grille du parking	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
09	Entre la mairie et le centre commercial	Le long de la rue Galliéni	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1
10	Trottoir	92/94 rue Gabriel et Charles Voisin (Ecole)	9ème	Canton Boulogne-Billancourt 1, Boulogne-Billancourt 2

Soit au total 38 emplacements

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE ...BOURG-LA-REINE.....

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1 et 3	53 boulevard du Maréchal Joffre
02	2	105 avenue du Général Leclerc (Kessel)
03	4	63 boulevard du Maréchal Joffre
04	5	12 rue de la Sarrazine
05	6 à 9	20-22 rue Jean-Roger Thorelle
06	10	18 boulevard Carnot
07	11	22 rue de la Villa Flamande
08	12	13 rue de la Fontaine Grelot
09	13	33 avenue du Petit Chambord
10	14	112 avenue du Général Leclerc (Dolto)

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Mairie - 6 Boulevard Carnot
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ÉLECTORAL 2022

COMMUNE DE CHÂTENAY-MALABRY

12 emplacements réservés

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	HOTEL DE VILLE	26 rue du Docteur le Savoureux
02	ECOLE P. BROSSOLETTE	59-63 rue Jean Longuet
03	GYMNASE BROSSOLETTE	rue du Général de Gaulle
04	ECOLE P. BROSSOLETTE	59-63 rue Jean Longuet
05	ECOLE PIERRE MENDES FRANCE	164 rue de la Division Leclerc
06	ECOLE PIERRE MENDES FRANCE	164 rue de la Division Leclerc
07	ECOLE THOMAS MASARYK MATERNELLE	4 rue Marie Bonneval
08	CRECHE MAGDELEINE RENDU	10 place François Simiand
09	ECOLE LEONARD DE VINCI	Avenue Léonard de Vinci
10	ECOLE JEAN JAURES	444 avenue de la Division Leclerc
11	ECOLE JEAN JAURES	444 avenue de la Division Leclerc
12	ECOLE JULES VERNE	Place de l’Enfance
13	ECOLE JULES VERNE	Place de l’Enfance
14	ECOLE JULES VERNE	Place de l’Enfance
15	COLLEGE P. BROSSOLETTE	57 rue Jean Longuet
16	ECOLE LES MOUILLEBOEUFs	4/12 rue Gustave Robin
17	ECOLE P. BROSSOLETTE	59-63 rue Jean Longuet
18	CENTRE DE LOISIRS SUZANNE BUISSON	rue Saint-Exupéry
19	ECOLE PIERRE MENDES FRANCE	164 rue de la Division Leclerc

LISTE DES PANNEAUX D’AFFICHAGE OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS

PANNEAUX OBLIGATOIRES			
Numéro du panneau	Emplacement	Bureau de vote	Lieu de vote
1	3 rue Sadi Carnot	BV 01 & BV 15	Théâtre de Châtillon
2	13 rue de Bagneux	BV 02	Parc municipal
3	21 rue Gabriel Péri	BV 03	Maison des séniors - Centre Jacques Prévert
4	20 rue Gay Lussac	BV 04	Ecole maternelle Gay Lussac
5	62 rue Jean Jaurès	BV 05	Ecole maternelle Jean Jaurès
6	41 avenue de la Paix	BV 06 & 07	Ecole élémentaire Marcel Doret
7	59 avenue Marcelin Berthelot	BV 08	Ecole élémentaire Joliot Curie
8	34 rue Guy Moquet	BV 09 & BV 23	Maison des enfants
9	6 allée Vauban	BV 10	Ecole maternelle Arc-en-Ciel
10	8 rue Henri Gatinot	BV 11 & BV 12	Ecole élémentaire Langevin-Wallon
11	3 rue Gynemer	BV 13	Ecole élémentaire Joliot Curie
12	6 rue Jean Mermoz	BV 14	Ecole maternelle Joliot Curie
13	rue du Panorama	BV 16 & BV 19	Ecole maternelle des Sablons
14	13 bis rue de Bagneux	BV 17	Ecole maternelle du Parc
15	19 rue Gambetta	BV 18	Ecole élémentaire Gambetta
16	2 avenue Saint-Exupéry	BV 20, 21 & 22	Espace Maison Blanche
17	1-5 rue Gay Lussac	BV 24	Ecole élémentaire Jules Verne
18	17 rue de la Gare	BV 25	Folie Desmares
19	rue Gabriel Péri	BV 26	Médiathèque

CHÂTILLON

PANNEAUX FACULTATIFS

Numéro	Emplacement	Lieu
1	20 avenue de Paris	Square Jean Moulin
2	1 place de la Libération	Mairie
3	1 avenue de la Division Leclerc	Compagnie des Eaux

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE CHAVILLE

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1 Bureau centralisateur	HOTEL DE VILLE (salle des mariages) 1456 avenue Roger Salengro
02	2	FERDINAND BUISSON (gymnase) 325 avenue Roger Salengro
03	3	FERDINAND BUISSON (préau) 325 avenue Roger Salengro
04	4	GYMNASE ALPHONSE HALIMI 21 rue de la Fontaine Henri IV
05	5	PAUL BERT (salle polyvalente) 1 Parvis des Ecoles
06	6	COLLEGE JEAN MOULIN (salle des permanences) 32 avenue de la Résistance
07	7	ECOLE « LE MUGUET » (préau) 2 rue du Colonel Marchand
08	8	ECOLE LES IRIS 3 avenue Saint Paul
09	9	Gymnase Léon LAGRANGE 2 rue Jean-Jaurès
10	10	ECOLE « LES JACINTHES » 47 avenue de la résistance
11	11	ATRIUM DE CHAVILLE 3 Parvis Robert Schuman
12	12	ESPACE « MOZAIK » 3 Parvis des Ecoles
13	13	ANATOLE FRANCE (gymnase) 3 avenue Saint Paul
14	14	MAISON DE LA JEUNESSE ET DE L’ENFANCE 23 rue Carnot
15	15	MJC-25 de la Vallée 25 rue des Fontaines Marivel

CHAVILLE

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Pointe de Chaville, angle Pavé des Gardes
02		A la hauteur du N° 31, rue Anatole France
03		Rue de la Brise, entre l'ouvrage S.C.N.F, et la rue de la Chalandie
04		Avenue Sainte Adélaïde (angle rue Charles Alby)
05		Angle des rues Albert Perdreaux et d'Ursine

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE CLAMART

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
1	1, 2 et 3	Place Hunebelle (devant salle des Fêtes)
2	4	7, rue Gathelot (devant l’école maternelle)
3	5 et 35	11, Mail des Hauts Jardins (devant le groupe scolaire)
4	6, 7, 8 et 9	24 rue des Closiaux (devant le gymnase)
5	10, 11 et 12	6 rue Jules Ferry (devant l’école élémentaire)
6	13	154, avenue Jean Jaurès (devant l’école maternelle)
7	14	216, avenue Jean Jaurès (devant le centre socioculturel de la Fourche)
8	15	52 rue Condorcet (devant le gymnase)
9	16	Petit Sentier des Rochers
10	17 et 18	43, rue d’Estienne d’Orves
11	19	125, rue Pierre Brossolette (à proximité de l’entrée de l’école)
12	20	97, rue de Fleury (devant l’école maternelle)
13	21 et 22	16 rue du Parc (devant l’école)
14	23	20 rue du Parc (devant la maison de quartier)
15	24 et 25	7, rue de Vendée (devant le collège)
16	26 et 27	9, rue de Bretagne (devant l’école)
17	28 et 29	44, route du Pavé Blanc (devant le centre socioculturel du Pavé Blanc)
18	30, 31, 32 et 33	Allée du Gymnase (devant le complexe sportif du Petit Clamart)
19	34	Place Hunebelle (devant la Maison des Sports)
20	36	2 bis, allée Louise Bourgeois (devant le groupe scolaire Panorama)
21	37	4 allée de l’école du Canal (devant le groupe scolaire Plaine Sud)

CLICHY

EMPLACEMENTS DES PANNEAUX D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

A – PANNEAUX OBLIGATOIRES

Bureaux	Lieux	Adresses
1 et 30	Mairie de Clichy	80 boulevard Jean Jaurès
2	Gymnase Henri Barbusse	111 rue Henri Barbusse
3 et 20	Ecole Jules Ferry mixte A	7 rue Dagobert
4 et 6	Maternelle Mendès France	53 rue Gaston Paymal
05	Ecole Jules Ferry mixte B	2 bis rue Dagobert
07	Ecole Léopold Sedar Senghor	17 rue Palloy
08	Espace Henry Miller	3 rue du Docteur Calmette
09	Ecole Victor Hugo mixte B	6 rue Foucault
10 et 13	Ecole Victor Hugo mixte A	2 rue Foucault
11	Ecole Maternelle Victor Hugo	9 rue Foucault
12	Foyer Gaston Roche	8 rue Pierre et Marie Curie
14	Ecole Maternelle Condorcet	18-20 rue de Belfort
15	Maison des associations	80 boulevard du général Leclerc
16	Ecole Maternelle Jean Jaurès	5 rue René Véziel
17 et 18	Ecole Jean Jaurès	14 rue Alexandre Antonini
19	Pavillon Vendôme	7 rue du Landy
21 et 22	Ecole Primaire Edmée Chandon	9 rue Willy Brandt
23	Centre de loisirs les petits acrobates	3 rue Georges Seurat
24 et 25	Maternelle Annie Fratellini	29 avenue Claude Debussy
26	Ecole Pasteur mixte A	4 rue Ferdinand Buisson
27	Ecole Pasteur mixte B	2 rue Ferdinand Buisson
28 et 29	Ecole Maternelle Prévert	20-22 rue des Cailloux
31	Ecole Eiffel	6 rue Gustave Eiffel
32	Ecole Maternelle Pasteur	6 rue Ferdinand Buisson
33	Ecole Maternelle Fournier	11 rue Fournier



92701 COLOMBES CEDEX
Tél. : 01 47 60 80 00
Fax : 01 47 60 80 85
Direction générale
Contrôle de légalité interne

Publié le : 10 FEV 2022
Affiché le : 10 FEV 2022

Le Maire de Colombes,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code électoral et notamment les articles L.51 et R.28,

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° : 2022 709

Arrêté fixant les emplacements réservés à l'apposition des affiches de propagande électorale pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022.

ARRETÉ

ARRETE

Article 1 : Le nombre des emplacements réservés pour l'apposition des affiches électorales est fixé à 28 emplacements obligatoires et 10 emplacements supplémentaires conformément au tableau ci-après :

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022
Emplacements réservés à l'affichage des propagandes électorales

BUREAUX DE VOTE	Emplacements obligatoires	Emplacements supplémentaires
	Lieux	Lieux
1	À côté de l'Hôtel de Ville rue de la liberté	
2 et 3	À côté de l'école Maintenon élémentaire B (ex maternelle) 3, rue des Glycines	
4 et 5	À côté de l'école Victor Hugo élémentaire 58, rue des écoles	
6	Victor Hugo maternelle 108 rue des Champarons	
7 et 8	À côté de l'école Hoche élémentaire 119, rue Hoche	
9, 10 et 11	À côté de l'école Lazare Carnot élémentaire 18, rue des Monts Clairs	
12	À côté de l'école Marcel Pagnol 110 rue d'Estienne d'Orves	À côté du Tribunal de proximité 9, rue Gabriel Péri
13	À côté de l'école Léon Bourgeois élémentaire A 7, rue Léon Bourgeois	
14 et 15	À côté de l'école Jules Verne maternelle 189, rue des voies du Bois	Entrée de ville avenue Henri Barbusse/avenue Anatole France
16	À côté de l'école Anne Franck maternelle 288, rue d'Estienne d'Orves	Près de la gare de la Garenne-Colombes, rue Pierre Brossolette (côté voie ferrée)
17 et 18	À côté de l'école Léon Bourgeois élémentaire B 3, rue Léon Bourgeois	Place Jean Wiener
19 et 20	À côté de l'école Georges Pompidou, au niveau du n° 88 (devant les barrières vertes)	
21	À côté de l'école Gustave Bienvêtu maternelle 12/16, rue Lazare Carnot	

Envoyé en préfecture le 10/02/2022

Reçu en préfecture le 10/02/2022

Affiché le 10/02/2022

ID : 092-219200250-20220210-A2022_709-AU

BUREAUX DE VOTE	Emplacements obligatoires Lieux	Emplacements Lieux
22 et 23	En face de l'école Jean-Jacques Rousseau, 29 rue Jean Jacques Rousseau	Près de la gare du Stade/square Place de la gare
24 et 25	À côté de l'école Langevin Wallon maternelle 29/31, rue Jules Michelet	
26	À côté de l'école Camille Claudel maternelle 46, rue Jules Michelet	
27	À côté de l'école Jean Moulin maternelle 56/58, rue d'Estienne d'Orves	
28, 29, 30 et 31	À côté des écoles Henri Martin maternelle et élémentaire 325/329, rue Gabriel Péri	Place Louis Aragon
32 et 33	À côté de l'école Simone Veil 1-3 rue Marguerite Yourcenar	
34 et 35	À côté de l'école Tour d'Auvergne maternelle et élémentaire 10, rue Legnano	Avenue de l'Europe à hauteur de l'église
36 et 37	À côté de l'école Charles Péguy élémentaire B 280, rue du Président Salvador Allende	
38 et 39	À côté du gymnase de l'école Buffon 44, rue Buffon	À côté de l'école Buffon 3 et 5, rue des Canibouts
40	À côté de l'école Reine Henriette maternelle 10, rue Gay Lussac	
41	À côté de l'école Reine Henriette maternelle 120, rue Saint Denis	
42, 43, 44	À côté des écoles Ambroise Paré maternelle et élémentaire 9/11, rue Youri Gagarine	À côté du gymnase Ambroise Paré 140, rue Saint Denis
45 et 46	À côté de l'école Marcelin Berthelot élémentaire A et B 100, boulevard de Valmy	
47	À côté de l'école Marcelin Berthelot maternelle 12, rue Alexis Bouvier	
48	À côté de l'école Charles Perrault maternelle 169, rue Henri Dunant	À côté de l'école Buffon maternelle 237, rue des Gros Grès

Article 2 : Conformément à l'article L. 51 du code électoral, tout affichage en dehors des emplacements désignés ci-dessus, ou sur l'emplacement réservé aux autres candidats, ainsi qu'en dehors des panneaux d'affichage d'expression libre est interdit.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux ou des rapports et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Colombes est chargé de l'application du présent arrêté, lequel sera affiché, transmis au préfet, et inscrit au recueil des actes administratifs.

Colombes, le 10 FEV 2022

Le Maire,
Patrick CHAIMOVITCH



(Handwritten signature of Patrick Chaimovitch)

**VILLE DE COURBEVOIE
EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE
2022**

1) Emplacements obligatoires

1	Ancienne Mairie	Place de l'Hôtel de Ville	Bureaux 1 et 2	canton 12		3ème
2	Ecole maternelle La Farandole	2 villa de La Musique	Bureaux 3 et 4	canton 12		3ème
3	Ecole maternelle L. H. Allié	25 rue de Colombes	Bureaux 5 et 6	canton 12		3ème
4	Gymnase Dallier	10 bd Saint Denis	Bureaux 8	canton 12		3ème
5	Ecole maternelle sonia Delaunay	1 rue de la Montagne	Bureau 9	canton 12		3ème
6	Ecole élémentaire Marcel Achard	39 rue Victor Hugo	Bureaux 10 et 11	canton 12		3ème
7	Ecole élém. Jean de la Fontaine	26 rue Victor Hugo	Bureau 12	canton 12		3ème
8	Ecole maternelle St Exupéry	20 bis rue de Bezons	Bureau 18	canton 12		3ème
9	Ecole élémentaire André Malraux	11 rue Louis Blanc	Bureau 13, 14 et 15	canton 13	6ème	
10	Ecole maternelle Jules Verne	26 rue d'Essling	Bureaux 16 et 17	canton 13	6ème	
11	Ecole élémentaire Guynemer	16/24 rue Carnot	Bureaux 19, 20 et 21	canton 13	6ème	
12	Maisons des Associations	12 square Henri Regnault	Bureau 22	canton 13	6ème	
13	Ecole élémentaire Alexandre Dumas	13 rue de Rouen	Bureau 23 et 30	canton 13		3ème
14	Ecole élémentaire Pierre de Ronsard	3 chemin Pierre de Ronsard	Bureau 24	canton 13		3ème
15	Ecole mixte Rodin	2 allée Auguste Rodin	Bureaux 25 et 26	canton 13		3ème
16	Ecole maternelle les Fauvelles	6 chemin des Ecoliers	Bureau 27	canton 13		3ème
17	Ecole élémentaire Jean de la Bruyère	8 chemin des Ecoliers	Bureaux 28 et 29	canton 13		3ème
18	Maison des Associations	73 rue Gaultier	Bureau 31	canton 13		3ème
19	Ecole maternelle Françoise Dolto	19-25 rue Emile Deschanel (square Normandie)	Bureaux 32 et 33	canton 13		3ème
20	Ecole élémentaire Anatole France	70 rue Armand Silvestre	Bureaux 34, 35, 37 et 55	canton 12		3ème
21	Ecole élémentaire Logie	12 rue du Cayla	Bureau 36	canton 12		3ème
22	Ecole maternelle Théophile Gautier	182 bd Saint Denis	Bureaux 38 et 39	canton 12		3ème
23	Ecole maternelle Alphonse Daudet	1/3 rue Fallet	Bureau 40	canton 12		3ème
24	Ecole maternelle A. Daudet Annexe	2 rue Fallet	Bureau 41	canton 12		3ème
25	Ecole mixte Mermoz	321 bd Saint Denis	Bureaux 43 et 44	canton 12		3ème
26	Ecole élémentaire Armand Silvestre	186 rue Armand Silvestre	Bureaux 42, 45, 46 et 47	canton 12		3ème
27	Annexe Villebois Mareuil	86 rue Armand Silvestre	Bureau 48	canton 12		3ème
28	Centre Omnisports Dr J. Blot	21 rue Pierre Brossolette	Bureau 49, 50, 51 et 52	canton 12		3ème
29	Ecole élémentaire Lamartine	62 rue Jean Pierre Timbaud	Bureaux 7, 53 et 54	canton 12		3ème

2) Emplacements supplémentaires

Gare de Bécon-les-Bruyères				canton 12		3ème
Place Jean Mermoz				canton 12		3ème
Début rue Madiraa (face n° 4) - côté gare de Bécon				canton 12		3ème
Boulevard Saint Denis n° 70				canton 12		3ème
Place Charras : Terre plein				canton 12		3ème
Rue de l'Alma : Terre plein Marché				canton 12		3ème
Rue de l'Hôtel de Ville : Face à la Mairie (côté square)				canton 12		3ème
1 bd Aristide Briand (Écollectif)				canton 12		3ème
20 bd de la Mission Marchand (école maternelle Musset)				canton 13		3ème
Place des Trois Frères Leboeuf				canton 13		3ème
Angle des rues Ségoffin et Aboukir				canton 13	6ème	
12/14 rue du Général Audran				canton 13	6ème	
Place Freudenstadt (face au 21 place Charras)				canton 13	6ème	

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022
COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	École élémentaire du Parc – 6 avenue du Parc
02	2	Salle Place de l’Église – 3 place de l’Église
03	3	École maternelle Jean Macé – 2 avenue Jeanne et Maurice Dolivet
04	4	Accueil de loisirs Pierre Bonnard – 5 rue de l’Avenir
05	5 et 6	École maternelle Scarron – allée des Lilas
06	7 et 8	Groupe scolaire de la Roue – avenue Gabriel Péri
07	9	Maison de quartier des Paradis – 8-12 rue Paul Verlaine
08	10	Gymnase Jean Fournier – 7 rue des Potiers
09	11	Salle Meyer, Maison des Entrepreneurs – 23-25 avenue Lombart
10	12	Centre La Fontaine – 12-14 rue La Fontaine
11	13 et 14	Groupe Scolaire des Ormeaux – 8 rue des Ormeaux (entre l’entrée maternelle et primaire)
12	15	École maternelle des Renards – 26 avenue Raymond Croland
13	16 et 17	Groupe scolaire des Pervenches – rue des Pervenches (entre l’entrée maternelle et primaire)

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
14		Avenue Lombart
15		Place du Château Sainte-Barbe – devant la médiathèque
16		Avenue Gabriel Péri – le long de l’Église des Blagis



VILLE DE GARCHES
HAUTS-DE-SEINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ADMINISTRATIFS

**ARRETE
FIXANT LE NOMBRE ET L'IMPLANTATION
DES EMPLACEMENTS RESERVES
A L'AFFICHAGE ELECTORAL**

**SERVICE ÉLECTIONS
2019-01**

Le Maire de la Ville de GARCHES (Hauts de Seine),

Vu le Code Electoral en ses articles L 51 et R 28,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-41 en date du 27 Février 2019 instituant les bureaux de vote de la commune de Garches,

Vu l'arrêté municipal en date du 25 Janvier 2012 portant désignation des emplacements réservés à l'affichage électoral,

Considérant qu'il convient, suite au transfert de deux bureaux de vote, de reconsidérer la localisation de l'affichage électoral sur la commune,

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 31 Mars 2019, l'arrêté municipal du 25 Janvier 2012 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

Article 2:

Les emplacements obligatoires établis à côté des bureaux de vote sont situés :

- Avenue du Maréchal Leclerc, à hauteur du n° 2 pour les 1^{er} et 2^{ème} bureaux de vote installés en Mairie.
- Rue de Suresnes, à hauteur du n° 13 pour les 5^{ème} et 13^{ème} bureaux de vote installés à l'école primaire Pasteur – Salle Marcel Pagnol.
- Grande Rue, à hauteur du n° 22 pour les 3^{ème} et 4^{ème} bureaux de vote installés à l'école maternelle Saint-Exupéry.
- Grande Rue, à hauteur du n° 86 pour les 10^{ème} et 11^{ème} bureaux de vote installés dans la Médiathèque Municipale.
- Rue du Docteur Debat, à hauteur du n° 66, pour les 6^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} bureaux de vote installés au groupe scolaire Gaston Ramon.

- Angle de l'allée des Haras et de l'allée de la Marche, à hauteur de l'entrée de la Cité Raymond Poincaré pour le 7^{ème} bureau de vote installé au Centre de Loisirs de la Cité.
- Rue du 19 Janvier, à hauteur du n° 73, pour les 12^{ème} et 14^{ème} bureaux de vote installés au gymnase des 4 Vents (entrée par le collège Henri Bergson).

Article 3:

Le nombre d'emplacements facultatifs réservés à l'affichage électoral est fixé à 8.

Article 4 :

Lesdits emplacements sont situés :

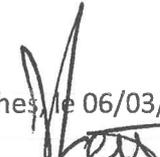
- 1) Place de la Gare, à hauteur du n° 160 boulevard du Général de Gaulle,
- 2) Rue Pasteur, à hauteur du n° 21
- 3) Rue Athime Rué, à l'angle de la rue du 19 Janvier,
- 4) Rue du 19 Janvier, à hauteur du n° 60 bis (domaine des 4 Vents),
- 5) Rue des Suisses, à l'angle de la rue de Buzenval,
- 6) Rue de la Porte Jaune, à l'angle de la rue de Buzenval,
- 7) Rue de la Porte Jaune, à l'angle de la rue du 19 Janvier (parking municipal),
- 8) Rue de Suresnes, à l'angle de la rue des 4 Vents (cimetière municipal).

Article 5 :

Le Présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine (DAJAL/Elections)
- Madame la Commissaire de Saint-Cloud

Fait à Garches, le 06/03/ 2019


Jacques GAUTIER
Maire de Garches



Transmis au Service « Elections »
de la Préfecture des Hauts de Seine
Le: 11 Mars 2019

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE : GENNEVILLIERS

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	01	177 avenue Gabriel Péri
02	02	13 rue des petites Murailles
03	03 & 04	15 rue des Petites Murailles
04	05	Rue de la Couture d’Auxerre devant l’école Kergomard
05	06	27 rue de la Couture d’Auxerre
06	07 & 08	Rue de la Couture d’Auxerre
07	09	1 rue pasteur
08	10&11	22 rue Julien Mocquard
09	12	21/23 rue Victor Hugo
10	13	Angle des rues du 19 mars 1962 et P.V Couturier (Côté impair)
11	14	Angle des rues du 19 mars 1962 et P.V Couturier (Côté pair)
12	15 & 16	62 rue PV Couturier
13	17 & 19	81 rue Henri Barbusse
14	18	13/15 rue Emile Zola
15	20	9 boulevard JJ Rousseau
16	21	14 rue Jean Perrin
17	22	Voie de desserte, le long du stade Lilian Turam
18	23	8 rue Jean Perrin
19	24 & 25	35 rue Henri Barbusse, face au jardin Chenard et Walcker

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Angle de la rue Imola et Bergkamen
02		32-34 avenue Chandon
03		2 rue de la Baneza
04		Rue Jules Dumien
05		36 rue du Puits Guyon
06		Angle bld Calmel et rue de la Couture d’Auxerre
07		9 à 13 rue Marcel Lamour
08		Rue de la Libération
09		Face rue Jack London
10		Rue Roger Martin du Gard, face rue Jules Valles
11		Place Jean Grandel
12		Rue Pierre Timbaud

ISSY - LES - MOULINEAUX

1/2

Affichage	Adresse	Lieu de vote	N° bureau de vote
1	47 rue du Général Leclerc	Centre administratif municipal	1
2	25 avenue Victor Cresson	Palais des arts et des congrès d'Issy	2
			3
			32
3	60 rue du Général Leclerc	Espace Andrée Chedid	31
4	15 rue Diderot	Espace jeunes Anne Frank	4
5	4 rue du Général Leclerc	Espace Savary	5
6	1 rue Maurice Champeau	Ecole élémentaire Voltaire	6
			40
7	12 rue Eliane Jeannin-Garreau	Ecole Saint-Exupéry	7
8	23 rue Ernest Renan	Ecole maternelle Renan	8
			9
9	16 rue de l'Abbé Derry	Maison des Hauts d'Issy	10
			34
10	17 rue de l'Abbé Derry	Ecole élémentaire La Fontaine	11
11	2/4 allée Lucie Aubrac	Ecole Justin Oudin	12
			13
12	1 boulevard Rodin	Ecole maternelle Anatole France	15
			16
13	3 rue des Acacias	Ecole maternelle Claude Boujon	17
14	3 rue Jules Ferry	Ecole élémentaire Jules Ferry	18
			19
			37
15	237 rue Jean-Jacques Rousseau	Gymnase Jacques Goddet	20
			21
			28
16	18/20 rue de Meudon	Ecole maternelle Les Ponceaux	22
			23
17	26 avenue Jean Monnet	Ecole élémentaire Saint-Germain	24
18	38 bis rue d'Erevan	Ecole élémentaire Les Epinettes	27
			25
19	7 rue Honoré Fragonard	Ecole maternelle Les Epinettes	26
20	31 rue du Docteur Lombard	Ecole Les Ajoncs	38
			43

21	53/55 rue Pierre Poli	Ecole maternelle Chabanne	30
22	21 villa Marguerite	Ecole maternelle Les Varennes	33
23	rue Rabelais	Gymnase Alain Mimoun	14
			35
24	26 rue Jacques-Henri Lartigue	Ecole Robert Doisneau	36
25	13 rue Jules Ferry	Ecole maternelle Jules Ferry	39
26	12/14 Cours Saint Vincent	Ecole du Colombier	29
			44
27	31 boulevard Gambetta	Espace Icare	41
28	23 rue Eugène Atget	Ecole Le Petit Train Vert	42
29	34/36 rue du Docteur Zamenhoff	Ecole Louise Michel	45
			46
30	40 rue de Champ Chardon	Ecole des Chartreux	47
31	Rue du Docteur Lombard	Panneau d'affichage information	
32	Rue Fouchet-Lepelletier	Panneau d'affichage information	

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE LA GARENNE-COLOMBES

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresses
01	1 et 10	Mairie – Salle des Mariages et Salle Annexe 68 boulevard de la République
02	2	Ecole Maternelle Voltaire 44 rue de l’Aigle
03	3-13	Ecole Elémentaire Voltaire 39 rue Sartoris
04	4	Collège Les Vallées 103 avenue du Général de Gaulle
05	5	Foyer des Arts et Loisirs 12 avenue Foch
06	6 et 16	Ecole Elémentaire Jean Jerphanion – Réfectoire et Salle Polyvalente 38 rue de Plaisance
07	7	Foyer des Anciens Garennois Bohn Cantin 7 rue Gabriel Péri
08	8	Ecole Elémentaire Renan 24 avenue Conté
09	9	Ecole Maternelle René Guest 6 rue des Champs Philippe
10	11	Théâtre de La Garenne-Colombes 22 avenue de Verdun
11	12	Ecole Maternelle Renan 16 rue Fernand Drouilly
12	14	Ecole Elémentaire André Marsault 48 rue du Moulin Bailly
13	15	Ecole Sainte Geneviève 25 rue d’Estienne d’Orves
14	17	Collège Les Champs Philippe 40 avenue de Verdun 1916

EMPLACEMENTS FACULTATIFS	
N°	Adresses
01	Place de la gare de La Garenne-Colombes
02	Place Rhin et Danube
03	Place de la Colonne
04	Avenue Foch (angle avenue du Général de Gaulle)
05	1/3 bd de la République
06	Place de la Gare des Vallées (clôture SNCF à côté de la passerelle)
07	Rue de Châteaudun, face à la Médiathèque
08	Place du 8 mai 1945 (devant le n° 1 de la résidence des Sycomores sur le trottoir)
09	Avenue du Général Leclerc (entre le pont de la Puce et l’allée St Hubert)
10	Place du 11 novembre 1918 (entrée principale du square)
11	Place de Belgique (devant la Tournelle)
12	Avenue Joffre N°37/39
13	Boulevard National (face ancien emplacement Peugeot)
14	Rue Veuve Lacroix (place à l’angle de la rue des Murgers)

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE : LE PLESSIS-ROBINSON

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse (emplacements des panneaux)
01	Ecole Anatole France-Atrium	Avenue Charles De Gaulle
02	Gymnase Anatole France	Rue de la Ferme
03	Orangerie	Rue de l’Orangerie
04	Groupe scolaire Louis Hachette/Gymnase	Place des Déportés et internés de la résistance
05 et 18	Espace omnisport	Avenue Edouard Herriot
06 et 19	Groupe scolaire Louis Hachette/Gymnase	Avenue Paul Langevin
07 et 08	Groupe scolaire Joliot Curie	Rue du Docteur Lamaze
09	Moulin Fidel	Rue du Moulin Fidel
10 et 21	Groupe scolaire Henri Wallon	Rue du Capitaine Facq
11	Club Henri Sellier	Rue de Malabry
12	Groupe scolaire François Peatrik	Rue François Peatrik
13	AFPA	Rue de Sceaux
14	Groupe scolaire François Peatrik	Avenue de la Résistance
15 et 16	Groupe scolaire Jean Jaurès	Rue des Suisses
17	Groupe scolaire Louis Pergaud	Rue Louis Pergaud
20	Le club	Rue de la Ferme

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse (emplacements des panneaux)
		Place du 8 mai 1945

Nombre total d’emplacements : 17



VILLE DE LEVALLOIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

30 EMPLACEMENTS OBLIGATOIRES RÉSERVÉS À L’AFFICHAGE DE LA PROPAGANDE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DES 10 ET 24 AVRIL 2022

N° BV	LIBELLÉ DE BUREAU
1 et 43	Hôtel de ville : péristyle côté voltaire et Salon Ronsard
2	Maternelle Pasteur : 2 rue Jacques Mazaud
3 et 4	Élémentaire Françoise Dolto : 7 rue Marius AUFAN
5	Maternelle Charles Perrault : 17 rue Chaptal
6 et 13	Collège Danton : 77 rue Danton
7	Club Ados 2 : 7 rue de l'Aspirant Dargent
8 et 20	Élémentaire Anatole France : 73 rue Marius AUFAN
9	Pavillon des fêtes : place de Verdun
10	Élémentaire Jean de la Fontaine : 53 rue Rivay
11	Club de la Planchette : 105 rue du Président Wilson
12	Centre de Loisirs Jean Jaurès : 130 rue du Président Wilson
14 - 17 et 19	Lycée Léonard de Vinci : 4 avenue Georges Pompidou
15 et 16	Palais des Sports Marcel Cerdan : 141 rue Danton
18	Maternelle Alfred de Musset : 30 rue Ernest Cognacq
21	Conservatoire Maurice Ravel : 33 rue Gabriel Péri
22	Maison de l'Enfance Jules Ferry : 116 rue Louis Rouquier
23 et 37	Maternelle Jules Ferry : 7 rue Jules Ferry
24	Maison de l'Enfance Alsace : 9 rue d'Alsace
25	Résidence Lorraine : 2 rue de Lorraine
26 et 27	Maison de l'Enfance Gustave Eiffel : 12-14 rue de Lorraine
28 et 34	Médiathèque Gustave Eiffel : 111 rue Jean Jaurès
29	Complexe Sportif Louison Bobet : 15 rue Pablo Neruda
30	Centre de Loisirs Maurice Ravel : 25 rue de Lorraine
31	Maternelle Maurice Ravel : 9 Allée Youri Gagarine
32 et 33	Élémentaire Jules Ferry : 5 rue Jules Ferry
35 - 38 et 39	Groupe scolaire Buffon : 45-47 rue Camille Pelletan
36	Centre Culturel l'Escale : 25 rue de la Gare
40	Maternelle Saint-Exupéry : 20 rue Collange
41	Résidence Wilson : 120 rue du Président Wilson
42 et 44	Élémentaire Saint-Exupéry : 24 rue Collange

EMPLACEMENTS FACULTATIFS	
1	Place Georges Pompidou
2	Allée Claude Monet
3	Place de la Libération
4	Place du Général Leclerc
5	Place du 8 mai 1945

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE MALAKOFF

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1/2/3	Ecole Jean Jaurès - 13, avenue Jules Ferry
02	4/5	Maison de la vie associative - 28, rue Victor Hugo
03	6	L’Aquarium centre de loisirs primaire - 3, rue d’Hébécourt
04	7/20	Ecole Georges Cogniot - 7/17, avenue du Maréchal Leclerc
05	8/10/11/12/21	Ecole Guy Moquet - avenue Maurice Thorez
06	9	Maison de quartier Pierre Valette - 3, rue Galliéni
07	13/14/15	Ecole maternelle Paulette Nardal - 1, rue Marie Lahy
08	16/22	Ecole Paul Langevin - 13, rue André Rivoire
09	17/18	Ecole Henri Barbusse - 2, rue Jules Guesde
10	19	Foyer Léon Salagnac - 74, rue Jules Guesde
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Hôtel de Ville - Passage du Nord
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		

**COMMUNE DE MARNES-LA-COQUETTE
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

Elections Présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Emplacements des panneaux électoraux

Emplacement obligatoire

- Place de la Mairie

Emplacement facultatif

- Boulevard de la République

Marnes-la-Coquette, le 06 Janvier 2022.

Lora LEVAVASSEUR

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE MEUDON

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	Mairie – 6 avenue Le Corbeiller
	2	Mairie – 6 avenue Le Corbeiller
02	3	École Jules Ferry – 10 bis avenue Louvois
	4	École Jules Ferry – 10 bis avenue Louvois
03	5	Maternelle du Centre – 12 rue Hérault
	6	Maternelle du Centre – 12 rue Hérault
04	7	Espace culturel Les Sablons – allée du Canada
05	8	École Ferdinand Buisson – 7 boulevard des Nations Unies
	9	École Ferdinand Buisson – 7 boulevard des Nations Unies
06	10	Gymnase du Bel Air – 4 rue du Bel Air
	11	Gymnase du Bel Air – 4 rue du Bel Air
07	12	Maternelle des Jardies – 16 rue Lucien Feuchot
08	13	Maternelle Jean de la Fontaine – 21 rue Ernest Renan
09	14	École Maritain Renan – 21 rue Ernest Renan
10	15	Maternelle Charles Desvergues – 5 boulevard Verd de Saint Julien
11	16	Maternelle Marbeau – 10 rue du Père Brottier
12	17	École Monnet-Debussy – 5 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
13	18	Maternelle Ravel – 1 rue Georges Millandy
	23	Maternelle Prévert – 1 rue Georges Millandy
14	19	Pôle Intergénération – 2 rue Woluwé Saint Lambert
15	20	Gymnase Pierre et Marie Curie – avenue Claude Dalsème
16	21	Gymnase Pierre et Marie Curie – 6 rue Pierre et Marie Curie
17	22	Maternelle Pierre et Marie Curie – 2 rue Pierre et Marie Curie
18	24	École Auguste Rodin – 14 bis rue Michel Vignaud
	25	École Auguste Rodin – 14 rue Michel Vignaud
19	26	Maternelle Curie Saint Exupéry – 1 rue du Commandant Louis Bouchet
20	27	Centre de Loisirs du Val – rue Victor Dodé
21	28	Maternelle Paul Bert – 26 rue des Marais
22	29	École Pierre Brossolette – 25 avenue Henri IV
	30	Maternelle Charles Perrault – 25 avenue Henri IV
23	31	École du Val – 20 avenue Jean Jaurès
	32	Maternelle du Val – 20 avenue Jean Jaurès

Emplacements SUPPLÉMENTAIRES (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
24		PLACE DE LA GARE VAL FLEURY (Place Henri Brousse) MEUDON
25		PLACE DE LA GARE MEUDON BELLEVUE (avenue du Général Gallieni) MEUDON
26		PLACE DE LA GARE MEUDON (Place du 8 Mai 1945) MEUDON
27		AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE (à proximité du n°2) MEUDON-LA-FORÊT

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS À L’AFFICHAGE ELECTORAL
Année 2022

I - EMBLACEMENTS RESERVES A L’AFFICHAGE ELECTORAL ETABLIS À PROXIMITÉ DES BUREAUX DE VOTE

..... N° B.V.

1	<u>1er centre de vote</u>	Hôtel de Ville	32 avenue de la République	1,2
2	<u>2ème centre de vote</u>	École Maternelle M. Berthelot	35 rue Marcelin Berthelot	3, 4
3	<u>3ème centre de vote</u>	École Élémentaire Rabelais	passage Draeger	5,6,7,8
4	<u>4ème centre de vote</u>	École Élémentaire Raymond Queneau	57 avenue Henri Ginoux	9,10,11,12
5	<u>5ème centre de vote</u>	École Maternelle Aristide Briand	87 avenue Aristide Briand	,13,14,15,16
6	<u>6ème centre de vote</u>	École Maternelle Buffalo	41 rue Victor Basch	17, 18
7	<u>7ème centre de vote</u>	École Élémentaire Boileau	7 rue Boileau	19,20,21,22,23
8	<u>8ème centre de vote</u>	Gymnase Maurice Arnoux	103 rue Maurice Arnoux	24,25,26
9	<u>9ème centre de vote</u>	Gymnase Renaudel	1 rue Jules Guesde	27,28
10	<u>10ème centre de vote</u>	École Maternelle du Haut Mesnil	22 rue Arthur Auger	29,30,31,32

II - EMBLACEMENTS SPECIAUX RESERVES A L’AFFICHAGE ELECTORAL EN DEHORS DE CEUX ETABLIS A COTE DES BUREAUX DE VOTE (article L.51 et R.28 du Code électoral)

- 1 Rue Maurice Arnoux, le long de la faculté dentaire
- 2 Avenue de la Marne, face au marché
- 3 Rue Sylvine Candas, angle de l'avenue Jean Jaurès
- 4 Place Jules Ferry, le long du square, côté pair et angle avec l'avenue du Fort
- 5 Rue Hippolyte Mulin, le long du stade Jean Lezer, face à la crèche Hippolyte Mulin
- 6 Rue du 11 novembre, le long de l'immeuble HLM situé entre les rues Pierre Curie et Pasteur
- 7 Rue Thailheimer, côté I.M.P.
- 8 Rue Danton, angle rue Barbès
- 9 Boulevard du Général de Gaulle, au niveau de la crèche
- 10 Avenue Marx Dormoy (au N° 202)
- 11 Rue Amaury Duval, à proximité du Centre municipal de santé, et sur le même trottoir.

TOTAL GENERAL : 21 EMBLACEMENTS

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022**COMMUNE DE NANTERRE****HAUTS-DE-SEINE**

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)				
N° BV	Canton	Bureaux de vote	Adresse affichage	n° emplacements
1	Nanterre-1	Hôtel de ville-salle des congrès, 88 rue du 8 mai 1945	Entrée commune pour les 2 postes (+ BV n°50). Une seule série de panneaux à droite de l’entrée - 88 rue du 8 mai 1945 (bv1 – bv2 – bv50)	1
2	Nanterre-1	Hôtel de ville-salle des congrès, 88 rue du 8 mai 1945		
3	Nanterre-1	Ecole maternelle Victor Hugo , 45 rue Victor Hugo	Côté droit 45 rue Victor Hugo	2
4	Nanterre-1	Foyer restaurant du square, 6 rue Franklin	Chemin piéton entre square et foyer	3
5	Nanterre-1	Maison des associations, 11 rue des anciennes mairies	11 rue des anciennes mairies, à droite de l’entrée principale du parc (grilles)	4
6	Nanterre-1	Villa des Tourelles, 9 rue des anciennes mairies	9 rue des anciennes mairies, entrée du parc, le long de l’allée principale.	5
7	Nanterre-1	Ecole élémentaire du Centre, 31 boulevard du Midi	Côté droit 31 boulevard du Midi	6
8	Nanterre-1	Ecole élémentaire Henri Wallon B, 3 rue de Zilina	Côté gauche 3 rue de Zilina	7
9	Nanterre-1	Ecole élémentaire Henri Wallon A, 3 rue de Zilina		
10	Nanterre-1	Ecole élémentaire Voltaire A, 39 rue Voltaire	Entrée commune pour les 2 postes. Une seule série de panneaux à droite de l’entrée 35 rue Voltaire	8
11	Nanterre-1	Ecole élémentaire Voltaire B, 39 rue Voltaire		
12	Nanterre-1	Salle municipale de l’école Voltaire, 39 rue Voltaire	A droite de l’entrée de la salle 39 rue Voltaire	9
13	Nanterre-1	Centre de loisirs rouget de Lisle, 20 rue Rouget de Lisle	Côté gauche 20 rue Rouget de Lisle	10
14	Nanterre-1	Ecole élémentaire Joinville, 50 rue Rouget de Lisle	Côté droit 50 rue Rouget de Lisle	11
15	Nanterre-1	Ecole élémentaire Balzac, 14 boulevard Balzac	Côté droit 14 boulevard Balzac	12
16	Nanterre-1	Ecole maternelle Balzac, 4 boulevard Balzac		

Emplacements OBLIGATOIRES
(réservés à l'affichage électoral à proximité des bureaux de vote)

N° BV	Canton	Bureaux de vote	Adresse affichage	n° emplacements
17	Nanterre-1	Salle polyvalente Anatole France, 7 rue Anatole France	En face 7 rue Anatole France	13
18	Nanterre-1	Ecole primaire Lucie Aubrac, 1 allée de Savoie	En face 1 allée de Savoie	14
19	Nanterre-1	Ecole élémentaire Paul Langevin, 11 rue Paul Langevin	Côté droit 11 rue Paul Langevin	15
20	Nanterre-1	Lycée professionnel Paul Langevin, 9 rue Paul Langevin	Côté gauche 9 rue Paul Langevin	16
21	Nanterre-1	Ecole maternelle France Bloch, 52 boulevard National	Côté gauche 52 boulevard National	17
22	Nanterre-1	Groupe scolaire Abdelmalek Sayad, 56 rue Abdelmalek Sayad	Côté gauche 56 rue Abdelmalek Sayad	18
23	Nanterre-1	Ecole élémentaire Jules Ferry B, 1 rue des Chailliers	Entrée commune pour les 2 postes. Une seule série de panneaux à gauche de l'entrée 1 rue des Chailliers	19
24	Nanterre-1	Ecole élémentaire Jules Ferry A, 1 rue des Chailliers		
25	Nanterre-2	Salle de la mairie de quartier du Mont-Valérien, 207 rue Paul Vaillant Couturier	En face 207 rue Paul Vaillant Couturier	20
26	Nanterre-1	Collège des Chêneveux A, 20 rue des Chêneveux	Une série de panneaux à gauche de l'entrée 20 rue des Chêneveux	21
27	Nanterre-1	Ecole maternelle Jules Ferry, 5 rue des Chailliers	Côté gauche 5 rue des Chailliers	22
28	Nanterre-1	Collège des Chêneveux B, 20 rue des Chêneveux	Une série à l'entrée du parc des Chêneveux côté rue de Suresnes	23
29	Nanterre-2	Ecole maternelle Romain Rolland, 7 rue Romain Rolland	Côté droit 7 rue Romain Rolland	24
30	Nanterre-2	Ecole élémentaire Romain Rolland, 5 rue Romain Rolland	Côté droit 5 rue Romain Rolland	25
31	Nanterre-2	Salle de quartier Romain Rolland, 1 rue Romain Rolland	Côté droit 1 rue Romain Rolland	26
32	Nanterre-2	Ecole élémentaire Joliot Curie A, 15 rue de la côte des Amandiers	Entrée commune pour les 2 postes. Une seule série de panneaux sur le parking Rue Sadi Carnot, côté cour	27
33	Nanterre-2	Ecole élémentaire Joliot Curie B, 15 rue de la côte des Amandiers		
34	Nanterre-2	Ecole élémentaire Robespierre, 18 allée Fernand Leger	Côté droit 18 allée Fernand Leger	28

Emplacements OBLIGATOIRES
(réservés à l'affichage électoral à proximité des bureaux de vote)

N° BV	Canton	Bureaux de vote	Adresse affichage	n° emplacements
35	Nanterre-2	Ecole élémentaire Jacques Decour - réfectoire, 2 rue Jacques Decour	Une série de panneaux à gauche de l'entrée Entrée commune (bv35, bv36 et bv45) 2 rue Jacques Decour	29
36	Nanterre-2	Ecole élémentaire Jacques Decour A, 2 rue Jacques Decour		
37	Nanterre-1	Ecole maternelle La Fontaine, 5 rue de l'Agriculture	Entrée commune pour les 2 postes rue des primevères. Une seule série de panneaux le long des grilles entrée des enfants côté rue des primevères	30
38	Nanterre-1	Ecole élémentaire La Fontaine, 5 rue de l'Agriculture		
39	Nanterre-1	Ecole élémentaire des Pâquerettes, 10 rue des Aubépines	Entrée commune pour les 2 postes côté coulée verte, en face Résidence des Lilas. Une seule série de panneaux à droite du portail.	31
40	Nanterre-1	Ecole maternelle des Pâquerettes, 10 rue des Aubépines		
41	Nanterre-2	Ecole primaire Pablo Neruda A, 18 rue Pablo Neruda	Entrée commune pour les 2 postes. Une seule série de panneaux à droite de l'entrée	32
42	Nanterre-2	Ecole primaire Pablo Neruda B, 18 rue Pablo Neruda	18 rue Pablo Neruda	
43	Nanterre-2	Ecole primaire Elsa Triolet, 130 rue Salvador Allende	En face de l'entrée 130 rue Salvador Allende	33
44	Nanterre-2	Ecole primaire Pablo Picasso, 75 avenue Pablo Picasso	A gauche du portail d'entrée, Allée des trois musiciens	34
45	Nanterre-2	Ecole élémentaire Jacques Decour B, 8 rue Jacques Decour	Cf. BV 35 et BV 36	(29)
46	Nanterre-2	Ecole maternelle Maxime Gorki, 14 allée de l'Arlequin	Entrée commune pour les 2 postes. Une seule série de panneaux à droite de l'entrée	35
47	Nanterre-2	Ecole élémentaire Maxime Gorki, 14 allée de l'Arlequin	14 allée de l'Arlequin	
48	Nanterre-2	Salle de quartier Le Corbusier, 49 esplanade Charles de Gaulle	En face autour partie végétale 49 esplanade Charles de Gaulle	36
49	Nanterre-1	Groupe scolaire Miriam Makeba, 190 avenue Abdenbi Guémiah	54 Allée Georges Louis Buffon, devant l'entrée de la salle plurivalente (grand et petit portail le long de l'allée Buffon)	37
50	Nanterre-2	Hôtel de ville-salle des congrès, 88 rue du 8 mai 1945	Entrée commune avec BV 1 et 2 (même emplacement pour tous les scrutins nationaux)	(1)

	Emplacements <u>FACULTATIFS</u> (affichage électoral dans le reste de la commune)	
Nanterre-1	Arrière Groupe scolaire Makeba (BV49), Boulevard Jacques-Germain Soufflot	38
Nanterre-1	Entrée du parc des anciennes mairies côté rue Maurice Thorez, le long de l'allée principale	39



NEUILLY-SUR-SEINE

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

10 et 24 avril 2022

Emplacements des panneaux d'affichage

1	Mairie coté gauche - rue Edmond Bloud	Bureau 1 et Bureau 23
2	Ecole des Huissiers - 153 avenue Achille Peretti (trottoir d'en face, sur la place Sainte Foy) affichage recto verso	Bureau 2 et Bureau 31
3	Ecole maternelle Poissonniers entre les n° 5 et 9 – rue des poissonniers	Bureau 3 et Bureau 4
4	CES André Maurois – 43 boulevard d'Argenson	Bureau 5 et Bureau 6
5	Ecoles Saussaye entre les n° 58 et 62 boulevard de la Saussaye	Bureau 7, Bureau 8, Bureau 10, Bureau 11 et Bureau 12
6	Ecole maternelle Gorce Franklin - 73-77 boulevard Georges Seurat	Bureau 9
7	Lycée Pasteur - 21 boulevard d'Inkermann	Bureau 13, Bureau 19, Bureau 20 et Bureau 21
8	Ecole maternelle Michelis - 1 rue Pauline Borghèse	Bureau 16 et Bureau 17
9	Collège Lycée Sainte Croix - 30 avenue du Roule	Bureau 18 et Bureau 26
10	Ecole primaire – 92 avenue Achille Peretti	Bureau 22 et Bureau 30
11	Ecole maternelle Dulud – rue des graviers	Bureau 29 et Bureau 32
12	Ecoles primaires mixte Charcot - 15 / 17 rue de la Ferme	Bureau 37, Bureau 38, Bureau 39 et Bureau 40.
13	Ecole maternelle Charcot - Place de Bagatelle face à la Banque	Bureau 36
14	Lycée de la Folie Saint-James et Collège Théophile Gautier – 37 / 43 rue de Longchamp	Bureau 33 Bureau 34 et Bureau 35
15	Ecole maternelle – 125 avenue Achille Peretti affichage recto verso	Bureau 24
16	Devant la M.J.C. - Place Parmentier	Bureau 25, Bureau 27 et Bureau 28
17	Ecole Sainte Croix – côté impair face au 44 boulevard Victor Hugo affichage recto verso	Bureau 14 et Bureau 15

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ - SERVICE DES ÉLECTIONS

Tél : 01 40 88 89 58 - Fax : 01 40 88 87 39

Hôtel de Ville – 96 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine Cedex

www.neuillysurseine.fr elections@ville-neuillysurseine.fr

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE PUTEAUX

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	Hôtel de Ville – Hall Administratif – 131 rue de la République
02	2	Hôtel de Ville – Bibliothèque Jean d’ORMESSON – Parvis
03	3	Hôtel de Ville – Salle d’audience du Tribunal d’Instance - Parvis
04	4 et 5	École élémentaire Jean Jaurès – 128 rue Jean Jaurès
05	6	École Parmentier – 23 rue Auguste Blanche
06	7 et 8	École de la Pyramide – 9 rue Francis de Pressensé
07	9	Conservatoire Jean-Baptiste Lully – 5 rue Francis de Pressensé
08	10 et 11	École Benoît Malon – 8 rue Collin
09	12	Ecole Voltaire – 15 rue Voltaire
10	13	Arche de Noé – 29 rue Godefroy
11	14 et 15	Maternelle des Deux Coupoles – 19/29 rue Jean-Jaurès
12	16 et 17	École Maternelle de la Rotonde – 10 rue Paul Lafargue / Arago
13	18	Gymnase des Platanes – 43 rue Delarivière Lefoullon
14	19	École élémentaire République – 74 rue de la République
15	20	École Maternelle République – Cours Maréchal Leclerc
16	21 et 22	Maternelle Défense 2000 – 23 rue Louis Pouey
17	23	Maternelle Marius Jacotot – 4 rue Charles Lorilleux
18	24 et 25	Préau et école élémentaire Marius Jacotot – 6 rue Charles Lorilleux
19	26	Académie de la Danse – 10 rue Cartault
20	27 et 28	Maternelle de l’Ancien Couvent – 21 avenue Gutenberg
21	29	Espace Jules Verne – 4 rue Marcelin Berthelot
22	30	Maternelle Félix Pyat – 12 rue Félix Pyat
23	31 et 32	École des Bergères – Hall – 29 rue du Moulin École des Bergères – Théâtre – 103 avenue du Général de Gaulle
24	33	Palais de la Culture – 19 rue Chantecoq

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Les Fontaines – Espace Vert – rue Marcelin Berthelot
/	Supprimé	Parking – Face Résidence des Rosiers – rue des Fontaines (Emplacement en travaux ZAC des Bergères)
/	Supprimé	Rue de la République / angle rue Bernard Palissy (Carrefour modifié ZAC des Bergères)
/	Supprimé	Face Gare de Puteaux (zone en travaux)
02		Annexe Marius Jacotot – Résidence rue Charles Lorilleux
03		Face au 2 rue Bellini – Espace Vert
04		Square Léon Blum – Immeuble Le France – Espace Vert
05		Bellerive – 34 quai de Dion Bouton
06		Résidence Rives de Seine – Angle rue Parmentier / Quai de Dion Bouton
07		Avenue Georges Pompidou
08		Théâtre de l’Ecole des Bergères – 103 Avenue du Général De Gaulle
/	Supprimé	Résidence Vieille Église – 56/58 rue Voltaire (Plus de croix de St- André pour les accrocher)

AFFICHAGE ELECTORAL RUEIL-MALMAISON

AU 10 novembre 2021

7eme circonscription RUEIL-MALMAISON

21 EMBLEMES OBLIGATOIRES

1 – HOTEL DE VILLE (côté bd Foch)
2 – ECOLE JULES FERRY (Place de l'Eglise)
3 – GROUPE SCOLAIRE CAMUS-ANDERSEN (côté Boulevard de l'hôpital Stell)
4 – ECOLE TUCK STELL maternelle (rue André Lachaud)
5 – ECOLE TUCK STELL primaire (rue Prudent Neel)
6 – ECOLE CHARLES PERRAULT (rue Gabriel Fauré)
7 – ECOLE DES TRIANONS (15 rue Cramail)
8 – ECOLE CLAUDE MONET (29 rue Guy de Maupassant)
9 – ECOLE JEAN MOULIN (côté rue des deux gares)
10 – ECOLE DES BONS RAISINS (côté rue des Folies)
11 – ECOLE ROBESPIERRE (Place du 8 mai 1945)
12 – ECOLE GEORGE SAND (côté rue George Sand)
13 – ECOLE GEORGE SAND (côté rue Eugène Labiche)
14 – ECOLE JEAN DE LA FONTAINE (rue F.N. Philibert)
15 – ECOLE PASTEUR (côté rue des 18 Arpents)
16 – ECOLE PASTEUR (côté rue Paul Olivier, grille jardin expérimental)
17 – ECOLE ALPHONSE DAUDET – (Rue Dumouriez, grille square « le verger de Buzenval »)
18 – ECOLE DES BUISSONNETS ELEMENTAIRE (côté rue Mazurières/long grille collège Henri Dunant)
19 – ECOLE DES BUISSONNETS MATERNELLE (côté rue Henri Dunant/long grille école maternelle)
20 – COLLEGE DE LA MALMAISON (Avenue du Château de la Malmaison)
21 – ÉCOLE MALMAISON Primaire (Avenue Napoléon Bonaparte)

13 EMPLACEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

22 – RUE DES FRERES LUMIERES (grille square Lagauche)

23 – PLACE RICHELIEU

24 – RUE GALLIENI (grille square angle Gallieni et Jourdain)

25 – MARCHE DES GODARDES (côté av. Président Pompidou)

26 – RUE CAMILLE SAINT SAENS (contre allée de Colmar / d'Estienne d'Orves)

27 – RUE DE L'IMPERATRICE JOSEPHINE (grille I.F.P. face entrée parc de Bois Préau)

28 – AVENUE DE VERSAILLES (crèche Cognacq-Jay)

29 – ROUTE DE L'EMPEREUR (grille du Collège Jules VERNES)

30 – PLACE HENRI REGNAULT (Grille du marché)

31 – RUE CARREY DE BELLEMARE (à côté de l'école Ch. Péguy)

32 – RUE DES MAZURIERES

33 – CHEMIN DES PINCES VINS (à hauteur de la résidence. Des Pincés Vins)

34 – BOULEVARD BELLERIVE (à hauteur du club nautique)

NOMBRE TOTAL D'EMPLACEMENTS : 34

SAINT-CLOUD

AFFAIRES GÉNÉRALES

DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS DE PANNEAUX ÉLECTORAUX ARRÊTÉ N°5 du 16 février 2007.

Je soussigné, Eric BERDOATTI, Maire de la Ville de Saint-Cloud,
Vu les articles L.51 et R28 du Code Electoral :

ARRÊTÉ :

Sont réservés pour l'apposition des affiches électorales les emplacements spéciaux suivants :

Emplacements obligatoires :

- 1 - Place Charles de Gaulle (sur les grilles de l'Église).
- 2 - École Élémentaire du Centre (4 Rue des Écoles).
- 3 - Centre Aéré Gounod (9 Rue Gounod).
- 4 - École Élémentaire Montretout (5 Rue René Weill).
- 5 - École Élémentaire Louis Pasteur (8 Rue de Garches).
- 6 - École Élémentaire du Val d'Or (8 Rue Michel Salles).
- 7 - École Élémentaire des Côteaux (41 Avenue Bernard Palissy).
- 8 - École Élémentaire Pouilleuse (1 Avenue de Pouilleuse).
- 9 - Jardin des Avelines (60 Rue Gounod).

Emplacements supplémentaires :

- 10 - Place Santos Dumont (Côté gare des Côteaux - sur les grilles).
- 11 - Place Henri Chrétien (le long de la Crèche « La Farandole »).
- 12 - Monoprix (coté avenue du Maréchal Foch)
- 13 - Rue Pozzo di Borgo (sortie gare de Saint-Cloud)
- 14 - Centre Culturel des Trois Pierrots. (6, 8 Rue du Mont-Valérien).
- 15 - Boulevard Sénard (le long des grilles Stade des Côteaux)
- 16 - Quai Carnot (gare routière/TVS - sur les barrières St-Georges)



Le Maire,



Eric BERDOATTI
Eric BERDOATTI

**Vie citoyenne, culturelle et sportive
Population et Citoyenné**

Affaire suivie par : Sylvie GOIRAND
Objet : emplacement affichage électoral/ Election Présidentielle

Le 06 janvier 2022,

BUREAU N° 1

en face de l'hôtel de Ville
rue Houdan

BUREAUX N° 2 – N° 3 – N° 4 – N° 10

rue Hippolyte Boulogne

BUREAUX N° 5 – N° 11

rue de Penthièvre

BUREAUX N° 6 – N° 7 – N° 13

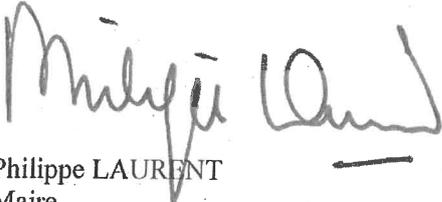
1 place des Ailantes
près de l'entrée des écoles

BUREAUX N° 8 – N° 12

2 allée de Trévisse

BUREAUX N° 9 – N° 14

face au 44/46 avenue de la Gare


Philippe LAURENT
Maire

ETAT RECAPITULATIF DES EMPLACEMENTS
AFFICHAGE ELECTORAL
SCRUTINS 2022

BUREAU	ADRESSE BUREAU	PANNEAU N°ORDRE
1	Sèvres Espace Loisirs 14/49 Grande Rue	1
16	L'Esc@le 51 Grande Rue	2
2,12	Ecole élémentaire Gambetta Réfectoire 53 Grande Rue	
3	Ecole maternelle du Parc Chevron Salle de restauration 40 rue du Parc Chevron	3
4,5 et 6	Ecole Elémentaire Croix-Bosset 14 Rue Croix Bosset	4
7	Mairie 54 Grande Rue	5
8	Salle Alphonse Loubat 9 Grande Rue (8 avenue de la Cristallerie)	6
9,11	Salle Polyvalente 11 route de Gallardon	7
10	Ecole Elémentaire des Bruyères – Réfectoire 12, route du Pavé des Gardes	8
14	Stade des Fontaines 12 rue Albert Dammouse	9
13, 15	Ecole Elémentaire Gambetta B – HALL 2, rue Victor Hugo	10

EMPLACEMENTS SUPPLEMENTAIRES (HORS BUREAU DE VOTE)

Rue Riocreux (face au n°1)	11
Gare de Sèvres – Rive Gauche	12
Rue de la Garenne – Route du Pavé des Gardes	13

Pour le Maire et par délégation,



Cédric SIRUGUE
Le Directeur Général des Services

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE SURESNES

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1 – Salle des Fêtes	2 rue Carnot
02	2 - Ecole Jules Ferry	12 rue Jules Ferry
03	4 - Ecole Honoré d’Estienne d’Orves	47 rue Carnot
04	6 - Ecole du Parc	36 rue du Docteur Magnan
05	8 - Ecole Maternelle République	7 rue du Chemin Vert
06	10 - Ecole Marcel Mouloudji	10/12 rue de Sèvres
07	11 - Ecole Maternelle Saint-Exupéry	77 rue de Verdun
08	14 - Ecole Berty Albrecht	Ecole Berty Albrecht
09	16 - Ecole Madeleine	Face au 11 rue du Cdt Rivière
10	18 - Ecole Robert Pontillon	6 rue du Capitaine Ferber
11	20 - Salle Associative des Chênes	Angle rue du Prof. Louis-René Nougier et de la rue des Bas Roger
12	21 - Salle Associative Marcel Legras	Face au 28 rue de la Liberté
13	22 - Ecole de Cottages	32 rue des Cottages
14	24 - Centre de Loisirs Gaston Hénique	6 chemin de la Motte
15	25 - Ecole des Raguidelles	1 chemin des Roses
16	27 - Ecole Maternelle Edouard Vaillant	10 avenue Edouard Vaillant
17	28 - Ecole Elémentaire Edouard Vaillant	6 avenue Edouard Vaillant
17	29 - Ecole Elémentaire Jean Jaurès	6 avenue Edouard Vaillant
18	31 - Ecole Maternelle Wilson	2 av. d’Estournelles de Constant

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		23 avenue Georges Pompidou
02		Stade Jean Moulin (Clôture)
03		Parc du Château (Clôture)

ELECTIONS : MAIRIE DE VANVES

EMPLACEMENTS RESERVES A L'AFFICHAGE ELECTORAL

• CEUX ETABLIS PRES DES BUREAUX DE VOTE

- 1er- MAIRIE 23, rue Mary Besseyre (grille du square)
- 2ème- COLLEGE SAINT EXUPERY 55/57, rue Sadi Carnot
- 3ème - GROUPE SCOLAIRE GAMBETTA 5/9, rue Gambetta
- 4ème- CENTRE DE LOISIRS ELEMENTAIRES Jacques CABOURG 36, rue Antoine Fratacci
- 5ème - LYCEE PROFESSIONNEL 25, rue Louis Dardenne
- 6ème - GROUPE SCOLAIRE DU PARC 8, rue Falret
- 7ème - GROUPE SCOLAIRE LARMEROUX 6, rue Larmeroux (grille)
- 8ème - ECOLE MATERNELLE Claude LEMEL, 18 rue de Châtillon
- 9ème - GROUPE SCOLAIRE Max FOURESTIER 11/17, rue Auguste Comte
- 10ème - GROUPE SCOLAIRE MARCEAU 20, rue Marceau (grille)
- 11^{ème}- Salle Gérard-Antoine ORILLARD, 16 rue Michel Ange (angle rue Jean Jaurès et rue Michel Ange)

• EMPLACEMENTS SPECIAUX (en dehors de ceux établis près des bureaux de vote)

- 12ème - Rue du Quatre Septembre au carrefour des rues Jullien et Gabrielle d'Estrées (côté pair)
- 13ème - Carrefour de l'Insurrection
- 14ème - 39, rue Jean-Baptiste Potin (entrée du stade municipal)
- 15ème - Carrefour boulevard du Lycée/avenue du Général de Gaulle
- 16ème - 22/24, rue Larmeroux
- 17ème – Carrefour du 8 mai 1945 (angle rue Jean Jaurès et Sadi Carnot)

LISTE DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE VAUCRESSON

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureau x de vote	Adresse
01	1	Hôtel de Ville, salle des mariages - Place de l’église – Angle rue de la Feuillaume
02	2	Centre culturel la Montgolfière, entrée Nord - Avenue Jean Salmon-Legagneur
03	3	École primaire des Peupliers - 1, rue de l’église
04	4	École maternelle des Grandes Fermes - 15, allée des Grandes Fermes
05	5	Centre de loisirs - Allée du collège
06	6	Centre sportif du Haras Lupin - 3, rue Victor Duret

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°		Adresse
01		Boulevard de la République – Angle rue Émile Testu
02		Rue de Cazes (en face du commerce SUPER U)
03		12 avenue de La Celle Saint-Cloud
04		Place du général Leclerc (côté CRS)
05		Boulevard de la République (square de la Croix Blanche)

Commune de

Ville-d'Avray

Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest
Département des Hauts-de-Seine

ARRETE DU MAIRE AR DG2021-03
Aline de MARCILLAC, Maire

VU les articles L.51 et R.28 du Code Electoral,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les emplacements réservés à l'affichage électoral pour la commune de Ville d'Avray se situent :

- 1- A côté de l'implantation des bureaux de vote, au droit du 15 rue de la Ronce.
- 2- Aux emplacements suivants :
 - 198 rue de Versailles.
 - 1 rue de Saint Cloud.
 - du 8 au 12 rue de Marnes.
 - 12 rue de Sèvres.

ARTICLE 2 : Dans chacun de ces emplacements, une surface égale est attribuée à chaque candidat, chaque binôme de candidats ou à chaque liste de candidats.

ARTICLE 3 : Pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, tout affichage relatif à l'élection, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements ou sur les emplacements réservés aux autres candidats, ainsi qu'en dehors des panneaux d'affichage d'expression libre lorsqu'il en existe.

ARTICLE 4 : En cas d'affichage électoral apposé en dehors des emplacements prévus, le Maire ou, à défaut, le Préfet peut, après une mise en demeure du ou des candidats en cause, procéder à la dépose d'office des affiches.

A Ville-d'Avray, le 23 mars 2021



Aline de MARCILLAC
Maire

Accusé de réception en préfecture
092-219200771-20210324-ARDG2021-03-AR
Date de réception préfecture : 24/03/2021

LISTE DES EMBLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL 2022

COMMUNE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Emplacements OBLIGATOIRES (réservés à l’affichage électoral à proximité des bureaux de vote)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01	1	Mairie, devant la façade ouest
02	2	Avenue de Verdun, devant le Centre Administratif
03	3	Espace Pierre Brossolette, 3 rue Pierre Brossolette
04	4 et 5	Groupe Scolaire Fond de la Noue, devant le pavillon du gardien
05	6 et 14	Groupe Scolaire Coubertin, à l’entrée du Groupe Scolaire
06	7	Angle Boulevard Charles de Gaulle et mail Marie Curie, à hauteur du Centre socio-culturel « Le Nouveau Monde »
07	8 et 9	Groupe Scolaire Jean Moulin, devant la maternelle Jean Moulin
08	10	Groupe Scolaire Jean Moulin, devant l’école primaire Jean Moulin A
09	11	Centre Municipal de Loisirs, 74 rue de la Fosse aux Astres
10	12	Ecole Sonia Delaunay, rue Paul Signac
11	13	Ecole maternelle Jean Jaurès, avenue Jean Jaurès
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Emplacements FACULTATIFS (affichage électoral dans le reste de la commune)		
N°	Bureaux de vote	Adresse
01		Quai Sisley, devant le n°15
02		Boulevard Charles de Gaulle, devant le n°37
03		Avenue de la Paix, angle de l’avenue de Verdun
04		Rue du Haut de la Noue, devant le n°1
05		Parc des Chanteraines, avenue du Ponant, à hauteur du n°1 de la rue Paul Signac
06		Parking Villerenne : carrefour avenue du Ponant et rue Madame de Nanteuil
07		Passage des écoles, Boulevard Gallieni
08		